

DEC190740NP

Décision portant nomination de M. Cornelis Van der Beek en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cornelis Van der Beek, directeur de recherche de seconde classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des projets et de l'évolution du site Paris-Saclay pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cornelis Van der Beek demeure affecté à l'UMR9001 – Centre de Nanotechnologies (C2N) – 28 Route de Saclay – 91128 Palaiseau.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019
Pour le Président-Directeur Général et par
délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

